

Maladie à virus Ébola

Éléments à prendre en compte par les pays qui mettent en œuvre des mesures de prévention et de contrôle des infections aux points de passage terrestres et autres points de passage communautaires.

Contexte

Les mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI) visent à prévenir la transmission des infections, telles que la maladie à virus Ebola (Ebola). Bien que cela s'applique aux établissements de santé, cela s'applique également aux points de passage terrestres où des dépistages du virus Ebola peuvent être effectués en cas d'épidémie. Il est important de noter que :

- Les personnes évoluant en milieu communautaire ne courent pas le même risque d'entrer en contact avec une personne malade (susceptible d'être atteinte d'Ebola) que celles évoluant en milieu hospitalier, et les types d'interaction ne sont pas non plus les mêmes ; **par conséquent**,
- Les pratiques de PCI en milieu hospitalier ne doivent pas être appliquées en milieu communautaire sans avoir été adaptées en conséquence.

Ce document a pour objectif de répondre aux questions fréquemment posées sur les mesures de PCI lors des dépistages du virus Ebola aux points de passage terrestres et autres points de passage communautaires dans le cadre des activités de préparation et d'intervention en cas d'épidémie.

Foire aux questions

Comment se propage le virus Ebola ?

Le virus Ebola se transmet d'une personne à l'autre par contact direct avec le sang ou les fluides corporels (par ex. l'urine, la salive, la sueur, les selles, les vomissures, le lait maternel) d'une personne atteinte d'Ebola ou décédée des suites de la maladie, ou par le biais d'objets (tels que des aiguilles, des ustensiles de cuisine, du matériel médical, de la literie) contaminés par les fluides corporels d'une personne atteinte d'Ebola ou décédée des suites de la maladie¹. Il n'existe aucune preuve que le virus Ebola se transmette par voie aérienne, comme la COVID ou la rougeole.

¹ Bien que des cas de transmission aient été rapportés à la suite de contacts sexuels avec des personnes ayant guéri de la maladie d'Ebola, cette situation n'a pas de lien direct avec le dépistage du virus Ebola aux points de passage terrestres.



Une personne infectée par le virus Ebola n'est pas contagieuse tant que les symptômes ne se manifestent pas, ce qui survient généralement entre 2 et 21 jours après l'exposition.

Que sont les mesures de PCI dans le cadre d'Ebola ?

Les mesures de PCI constituent un ensemble de pratiques visant à empêcher la propagation des maladies infectieuses. Parmi les exemples de pratiques de PCI, on peut citer l'identification et la séparation rapide des personnes malades de celles qui sont en bonne santé (isolement), le lavage des mains, le nettoyage et la désinfection des surfaces ou des objets susceptibles d'être contaminés par les fluides corporels d'une personne atteinte d'Ebola, la manipulation et l'élimination appropriées des déchets, ainsi que l'utilisation correcte et systématique des équipements de protection individuelle (EPI tels que gants, masque facial, blouse).

Quel est le risque lié au virus Ebola au sein des communautés, y compris aux points de passage terrestres et autres points de passage ?

Le niveau de risque lié au virus Ebola en milieu communautaire dépendra du nombre de personnes atteintes d'Ebola qui présentent des symptômes et sont donc contagieuses.

Dans une communauté où le virus Ebola se propage, le risque de transmission est plus élevé lorsque les personnes sont en contact étroit les unes avec les autres. Le risque de transmission du virus Ebola est généralement plus faible en milieu communautaire qu'en milieu hospitalier, où le risque d'exposition aux fluides corporels de personnes malades est beaucoup plus élevé. Dans les milieux communautaires, le risque d'entrer en contact avec des personnes malades est moindre, ce qui signifie que les personnes sont moins susceptibles d'être exposées aux fluides corporels de ces dernières.

Cependant, des risques existent lors de tout contact avec une personne présentant des symptômes d'Ebola ou lors de la fourniture de soins directs à une telle personne, ainsi que lors de tout contact avec le corps d'une personne décédée des suites d'Ebola, comme cela peut être le cas lors des funérailles.

Que faut-il savoir concernant les mesures de PCI aux points de passage terrestres et autres points de passage communautaires ?

Les mesures de PCI aux points de passage terrestres et aux autres points de passage communautaires visent à protéger le personnel chargé du dépistage, les voyageurs et le grand public contre la transmission du virus Ebola aux endroits où des personnes franchissent des frontières internationales ou intérieures, ou aux points de contrôle désignés.

Le risque d'être en contact avec le sang ou les fluides corporels d'une personne infectée par le virus Ebola aux points de passages terrestres ou à d'autres points de passage est faible. Par conséquent, les mesures de PCI à ces endroits devraient viser à :

- éviter les situations qui favorisent les contacts directs entre les personnes (par ex. rassemblements) ;
et
- garantir l'existence, sur le lieu de dépistage, de plans clairs, réalisables et approuvés par toutes les parties concernées afin de prendre en charge les personnes présentant des symptômes évocateurs d'Ebola.

Quels sont les points clés en matière de mesures de PCI pour le dépistage initial à un point de passage terrestre ?

Dans ce contexte, le dépistage initial est l'évaluation initiale d'un voyageur. Il consiste à rechercher les signes visibles de maladie, à prendre la température et à poser des questions sur les symptômes ou l'exposition. Cela n'inclut aucune activité nécessitant de toucher ou d'examiner physiquement un voyageur.

Parmi les points clés, on peut citer :

- Éviter les rassemblements de personnes en attente d'être prises en charge, car cela augmentera le risque de transmission de maladies, y compris la transmission du virus Ebola. Dans l'idéal, il convient de respecter une distance d'un mètre entre les familles ou les autres groupes voyageant ensemble pendant qu'ils attendent d'être soumis au dépistage.
- Le personnel chargé du dépistage doit maintenir une distance d'au moins un mètre avec les personnes soumises au dépistage et éviter tout contact direct face à face.
- Si la prise de la température fait partie du dépistage initial, les thermomètres sans contact permettent au personnel chargé du dépistage de respecter la distanciation physique et d'éviter de contaminer les thermomètres.
- Pour éviter tout contact direct face à face, placez-vous debout/assis(e) sur le côté de la personne soumise au dépistage, ou installez une vitre en plexiglas ou une feuille de plastique entre le personnel chargé du dépistage et la personne soumise au dépistage, tout en respectant une distance d'au moins un mètre.
- Demander aux voyageurs de se laver les mains avant ou après la procédure de dépistage ne permet pas de prévenir la propagation du virus Ebola.
 - » Si des stations de lavage des mains sont mises à disposition aux points de passage terrestres, les personnes qui franchissent la frontière doivent avoir la possibilité de se laver les mains si elles le souhaitent, dans le cadre d'une politique générale de promotion de la santé.

- Le personnel chargé du dépistage doit se laver les mains régulièrement. Des stations de lavage des mains doivent être mises à la disposition du personnel chargé du dépistage et des autres membres du personnel afin qu'ils puissent s'en servir régulièrement, en particulier lorsque leurs mains sont visiblement sales ou que leurs activités nécessitent un contact physique avec les personnes soumises au dépistage ou leur environnement (par ex. chaise, table).
 - » Le savon et l'eau ou un gel hydroalcoolique constituent les méthodes recommandées pour se laver les mains. L'utilisation d'une solution de chlore à 0,05 % pour le lavage des mains constitue une solution acceptable lorsque les méthodes recommandées ne sont pas disponibles.
- Les surfaces et les objets, y compris les stylos, touchés par les personnes soumises au dépistage doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement.
- Des EPI doivent être disponibles à proximité au cas où une personne suspectée d'être infectée par le virus Ebola serait identifiée et devrait être accompagnée vers une zone d'isolement.
 - » Le personnel chargé du dépistage doit être formé à la manière d'enfiler et de retirer (c.-à-d. mettre et enlever) correctement les EPI afin d'en garantir une utilisation en toute sécurité.

Qu'est-ce qu'un équipement de protection individuelle (EPI) ?

Les EPI sont des équipements de protection spécifiques (par ex. des gants, un masque facial et une blouse) qui permettent de protéger les yeux, la bouche, les mains et les vêtements de tous les jours contre l'exposition au sang et aux fluides corporels. Dans les environnements non médicaux où le risque de rencontrer une personne atteinte d'Ebola et le risque d'exposition au sang ou aux fluides corporels sont faibles, le port d'un EPI n'est généralement pas nécessaire. Dans les établissements de santé, les EPI constituent un élément essentiel de la PCI visant à garantir la sécurité des personnes. Cependant, ils doivent être utilisés correctement et de manière cohérente, ce qui nécessite une formation et de la pratique. Une utilisation inappropriée des EPI ou le fait de ne pas nettoyer ou éliminer correctement les EPI contaminés peut accroître le risque de transmission de maladies. Il convient de n'utiliser que les EPI adaptés et nécessaires pour se protéger efficacement lors de l'exécution d'une tâche spécifique ; en d'autres termes, le fait de porter davantage d'EPI n'augmente pas le niveau de sécurité.

Quels EPI sont nécessaires pour le personnel chargé du dépistage initial aux points de passage terrestres ?

- Aucun EPI n'est recommandé pour une utilisation courante par le personnel chargé du dépistage initial aux points de passage terrestres. L'utilisation systématique d'EPI dans des situations à faible risque réduit les stocks disponibles pour les travailleurs exposés à un risque plus élevé.
- L'ensemble du personnel chargé du dépistage initial sans contact doit respecter la distance recommandée d'un mètre entre lui-même et les personnes soumises au dépistage, et éviter tout

contact direct face à face.

- Les EPI doivent être disponibles sur place ou conservés dans un lieu centralisé où le personnel chargé du dépistage pourra s'en procurer rapidement s'il entre en contact avec une personne présentant des symptômes d'Ebola.
 - » Pour les symptômes « secs » (par ex. : fièvre, maux de tête intenses, douleurs musculaires et articulaires, faiblesse et fatigue, maux de gorge et perte d'appétit) : gants, masque facial ou lunettes de protection, blouse imperméable aux liquides et masques médicaux ou chirurgicaux imperméables aux liquides.
 - » Pour les symptômes « liquides » (par ex. vomissements, diarrhée et saignements actifs) : deux paires de gants propres et intacts (sans déchirures ni trous) (de préférence des gants en nitrile à l'intérieur, avec un gant extérieur très résistant), un masque respiratoire pour les actes générant des aérosols, une combinaison imperméable aux liquides et un tablier très résistant (si aucune combinaison n'est disponible : une blouse ainsi qu'un couvre-tête et un cache-cou) et des bottes en caoutchouc imperméables.

Exemple : les agents de santé communautaires chargés de la recherche des contacts ou de la surveillance des symptômes chez les personnes exposées lors d'épidémies d'Ebola ont davantage de chances de se trouver à proximité d'une personne atteinte d'Ebola, mais le risque d'exposition au sang ou aux fluides corporels reste faible. Par conséquent, ces agents se protègent principalement en respectant les distances et en évitant tout contact avec les personnes dont ils assurent la surveillance ou avec les objets touchés par ces dernières.

Quelles mesures doivent être mises en place dans un point de passage terrestre ou communautaire si une personne présente des symptômes « liquides » (par ex. vomissements, diarrhée et saignements actifs) ?

Les points de passage terrestres ou autres points de passage communautaires doivent disposer de plans et avoir accès aux équipements nécessaires pour isoler, nettoyer et désinfecter en toute sécurité les zones contaminées par des fluides corporels. Si les fournitures ne sont pas stockées sur place, elles doivent pouvoir être rapidement mises à disposition depuis un lieu central en cas de besoin.

Les fluides corporels (par ex. le sang, les vomissures, l'urine, la salive, la sueur, le lait maternel) peuvent être à l'origine de la transmission de nombreuses maladies infectieuses, y compris le virus Ebola. Chaque fois que des fluides corporels contaminent une zone publique, il est nécessaire de procéder à un nettoyage et à une désinfection sûrs pour prévenir la transmission de la maladie. Un nettoyage et une désinfection sûrs et efficaces des fluides corporels nécessitent :

- une formation approfondie aux bonnes pratiques de nettoyage et de désinfection ;

- » Nettoyer toujours avant de désinfecter, car le désinfectant risque de ne pas éliminer correctement le virus Ebola si les matières organiques (par ex. le sang, les vomissures) ne sont pas préalablement éliminées.
- de porter des EPI adaptés aux symptômes « liquides », comme décrit dans la rubrique ci-dessus ;
- de disposer de matériel dédié au nettoyage (par ex. des chiffons ou des serviettes absorbantes, des balais à franges, des seaux, du savon et de l'eau) et à la désinfection (solution de chlore à 0,5 %), qui ne doit pas être utilisé à d'autres fins ;
- de disposer de produits d'hygiène des mains, tels que de l'eau et du savon, un gel hydroalcoolique ou une solution de chlore à 0,05 %. Si les mains sont sales, utiliser d'abord de l'eau et du savon ;
- de mettre en place un plan d'élimination des déchets générés lors du nettoyage et susceptibles d'être infectieux (par ex. les EPI contaminés). Tous les déchets provenant de cas suspects d'Ebola doivent être considérés comme hautement infectieux et isolés des déchets courants et du flux général des déchets car ils nécessitent un traitement approprié. Ainsi, le plan de gestion des déchets peut comporter des instructions sur la manière de séparer les déchets potentiellement infectieux des déchets courants, des infrastructures de collecte et de stockage temporaire adaptées au contexte, ainsi que des modalités d'élimination finale en toute sécurité, sur site ou hors site, etc.

Pour de nombreux points de passage terrestres ou autres points de passage communautaires, il sera difficile de disposer d'un personnel formé et des fournitures nécessaires, en particulier dans le cas de points de passage terrestres isolés ou peu fréquentés, ou dans d'autres points de passage communautaires, ou encore lorsque les ressources sont limitées. Disposer d'une équipe d'intervention rapide capable d'aider le personnel chargé du dépistage à prendre en charge une personne présentant des symptômes et à procéder au nettoyage des fluides corporels pourrait s'avérer plus réaliste que de mettre en place une formation à grande échelle et de maintenir des stocks d'EPI à tous les points de passage terrestres ou autres points de passage communautaires. Cette approche nécessitera la capacité d'isoler une zone contaminée jusqu'à l'arrivée de l'équipe et jusqu'à ce que la zone ait été nettoyée.

Quelles mesures doivent être mises en place aux points de passage terrestres pour prendre en charge en toute sécurité une personne chez qui l'on soupçonne une infection par le virus Ebola ?

Chaque point de passage terrestre ou autre point de passage communautaire où est effectué un dépistage du virus Ebola doit disposer de plans précisant les modalités de ce dépistage initial et la marche à suivre en cas d'identification d'une personne présentant des symptômes. Ces plans doivent faire l'objet d'une formation et d'exercices réguliers dans chaque centre de dépistage.

Les plans de dépistage varieront en fonction de facteurs tels que les ressources, le risque lié au virus Ebola au sein de la population, les plans de prise en charge des cas d'Ebola aux niveaux départemental et national, la distance par rapport à l'établissement de santé le plus proche et le nombre de voyageurs soumis au dépistage. Les trois éléments essentiels à la mise en œuvre de mesures de PCI adaptées aux points de passages terrestres ou à d'autres points de passage communautaires sont les suivants :

1. Une zone clairement délimitée où une personne présentant des symptômes peut attendre en toute sécurité, à l'écart des autres, le temps que soient organisés des évaluations supplémentaires ou son transfert vers un lieu d'isolement, probablement un établissement de santé ou une unité de traitement contre Ebola (UTE). Il convient de respecter la vie privée de cette personne.
2. Un plan de notification à l'intention du personnel chargé du dépistage en cas de détection d'une personne présentant des symptômes. Ce plan doit comporter les coordonnées précises de l'autorité de santé publique compétente à laquelle il faudra signaler le cas, ainsi que des instructions claires indiquant à quel moment il convient de la prévenir. Mettez à disposition tout le matériel et les ressources (telles qu'un téléphone portable et une liste de numéros de téléphone) nécessaires à la notification.
3. Un établissement de santé ou une unité de traitement contre Ebola (UTE) préalablement désigné(e) et situé(e) au plus près du point de passage, un moyen de transport qui n'exposera pas les conducteurs ni les autres personnes impliquées dans le transport (c.-à-d. pas de motos), ainsi qu'une stratégie de communication avec cet établissement de santé.

Les bains de pieds au chlore sont-ils nécessaires pour la PCI aux points de passage terrestres ?

Non, les bains de pieds au chlore ne sont pas nécessaires aux points de passage terrestres ou à d'autres points de passage communautaires pour prévenir la transmission du virus Ebola.

Il n'existe aucune preuve suggérant que les semelles des chaussures contribuent à la propagation du virus Ebola au sein des communautés. De plus, le chlore perd son efficacité en tant que désinfectant dès lors qu'il est mélangé à des matières organiques, telles que la saleté que l'on trouve généralement sous les semelles des chaussures.